



## TRAVAUX

### Dans quel but ont lieu tous ces travaux, Grand-Rue ?

L'objectif majeur est de remplacer des réseaux vieillissants et vétustes : câbles, éclairage, électricité basse tension, télévision ou conduites d'eau.

### Pourquoi ces travaux durent-ils aussi longtemps ?

Différentes phases de travaux sont nécessaires dans cette réalisation.

Tout d'abord, les câbles aériens seront déposés et remplacés par des câbles neufs mis en terre sous la chaussée ou les trottoirs. Ensuite, le terrassement est rendu difficile par la présence des réseaux existants (eau, gaz, assainissement), mais surtout par la présence de multiples branchements individuels qui alimentent chaque maison ou appartement et qui traversent perpendiculairement la chaussée. Il faut également compter avec la mise en place de gaines pour recevoir les nouveaux réseaux, ainsi que le remplacement simultané et planifié de la conduite d'eau potable, pris en charge par le SIEGVO.

Mais au-delà de ces travaux d'enfouissement, la plus grande difficulté consiste à remplacer tous les branchements individuels, car les câbles qui étaient aériens (électricité, téléphone) sont maintenant mis en terre et doivent être reliés avec chaque installation intérieure, jusqu'à chaque compteur individuel, en souterrain.

### Quels résultats peut-on déjà observer dans la Grand-Rue ?

À ce jour, on peut déjà se rendre compte du résultat sur le haut de la Grand-Rue : des trottoirs neufs, des câbles aériens et poteaux d'éclairage déposés, des candélabres neufs avec éclairage haut rendement et basse énergie.

L'ensemble nous donne une perspective nouvelle et agréable à l'œil.



La Grand'Rue après les travaux...

### Quels délais prévoyez-vous jusqu'à l'achèvement de ces travaux ?

Les travaux se poursuivront et sont planifiés jusqu'à mi-août. Ensuite les trottoirs seront revêtus d'enrobé neufs, denses à chaud, suivis de la mise en place de nouveaux candélabres. Sur recommandation de Metz Métropole, un arrêt de bus sera créé avec mise à niveau et en accessibilité (poussette, mobilité réduite). Il sera implanté devant le foyer Carré de Malberg.

Enfin, en concertation avec le conseil général, le revêtement neuf sur chaussée sera appliqué à partir du 5 septembre.

Un peu de patience le résultat sera à la mesure de votre attente !



Emplacement du futur arrêt de bus.

## ÉLECTIONS MUNICIPALES

### Audience le 16 mai 2014 – lecture et notification du jugement le 5 juin 2014

Deux recours ont été déposés au tribunal administratif de Strasbourg suite aux résultats des élections en mars dernier.

1) L'un par M<sup>me</sup> Steinmetz contre « Lorry, commune verte et solidaire » (tête de liste M. Stein) et contre « Ensemble pour les Lorriots ». (tête de liste M. Gleser.)

La protestation portait sur la non-conformité des bulletins de vote des listes « Lorry, commune verte et solidaire » et « Ensemble pour les Lorriots », l'impossibilité de consigner ces

observations au premier procès-verbal du premier tour, la tenue d'une permanence électorale par M Gleser au café du village le samedi 29 mars 2014 et sur l'inéligibilité de M. Gleser.

Décision du juge : « La protestation de M<sup>me</sup> Steinmetz est rejetée. »

2) Le second recours fait par M. Gleser pour l'annulation des scrutins des 23 et 30 mars 2014.

L'argumentation, contre la liste « Agir pour vous », portait sur la non-conformité des bulletins du premier tour, des éléments nouveaux de polémique électorale contenus dans les deux derniers tracts et sur l'inéligibilité de M. Baudinet.

## RECOURS DANS LE CADRE DES ÉLECTIONS MUNICIPALES DE MARS 2014

Décisions du juge :

« Article 1<sup>er</sup> : l'élection de M. Baudinet en qualité de conseiller municipal de la commune de Lorry-lès-Metz est annulée et M. Patrick Thiery proclamé élu à sa place.

Article 2 : l'élection de M<sup>me</sup> Legrand en qualité de conseillère municipale de la commune de Lorry-lès-Metz est annulée et M. Robert Saint-Ève proclamé élu à sa place.

Article 3 : le surplus des conclusions de la protestation est rejeté. »

Le délai d'appel, auprès du Conseil d'État, est d'un mois à compter de la réception de la notification par tous les élus concernés par les recours.

### 1– Fixation du nombre de membres au conseil d'administration du CCAS

Le conseil municipal décide à l'unanimité de fixer à 4 le nombre des membres issus du conseil municipal et à 4 le nombre de membres nommés par le maire.

### 2– Désignation des membres du conseil d'administration du CCAS

Le résultat du vote à bulletin secret désigne HECKEL Simone, FOUBET Ghislaine, BECKSMANN Anne-Marie, LEGRAND Karine.

Les membres nommés par le maire sont :

- DEMANGET Anne, représentante des associations familiales (association Le Nid) ;
- VUILLEMOT Marie-Claude, représentante des associations œuvrant dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions (association foyer Carré de Malberg) ;
- BITAUD Françoise, œuvrant pour la solidarité et représentante des associations de retraités et de personnes âgées (Couarail) ;
- LAMBERT Dominique, représentante des personnes handicapées.

### 3– Indemnité de conseil allouée au comptable du Trésor

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'accorder l'indemnité de conseil au taux de 100 % par an.

### 4– Demande de subvention exceptionnelle auprès du ministère de l'Intérieur

Lors de cette séance, le conseil municipal a décidé la pose de deux radars pédagogiques de vitesse. Ce projet peut faire l'objet d'une demande de subvention exceptionnelle auprès du ministère de l'Intérieur. Le conseil municipal autorise à l'unanimité de transmettre le dossier aux services de monsieur Jean-Marc TODESCHINI, sénateur de la Moselle.

Le devis pour la fourniture et la pose de ces deux radars s'élève à 8 016,00 € TTC.

Note : ces radars disposent d'une alimentation par capteur solaire permettant ainsi une éventuelle mise en place dans un autre secteur de la commune.

### 5– Extension de l'ouverture de l'accueil de loisirs périscolaire.

Le maire présente au conseil municipal un projet pour l'ouverture de l'accueil loisirs périscolaire le lundi, mardi, jeudi et vendredi de 7 h 30 à 8 h 15 à partir de septembre 2014.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, valide la proposition par 15 voix pour et 4 abstentions.

Monsieur le maire précise que cet accueil ouvrira ses portes sur toute la durée de l'année scolaire 2014-2015 à 7 h 30, quel que soit le nombre d'enfants.

### 6– Désignation des membres de la commission chasse.

Il convient de désigner une commission chasse pour étudier le renouvellement des baux de chasse en 2015.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité la désignation de SCHOLTES Nadine, SCHMITT Jean-Paul, HERMENT Pascale et ROUSSEL Pierre. SCHOLTES Nadine est nommée rapporteur.

### 7– Désignation d'un conseiller municipal pour la commission développement touristique d'intérêt communautaire auprès de Metz Métropole.

Le conseil municipal désigne à l'unanimité madame CRÉTY Sophie représentante à la commission développement touristique d'intérêt communautaire auprès de Metz Métropole.

### 8– Désignation du représentant pour la commission locale d'évaluation des transferts de charges auprès de Metz Métropole.

A la demande de Metz Métropole, le conseil municipal désigne à l'unanimité ZDUN Gérard comme représentant de ladite commission.

Note : cette commission est chargée d'analyser les transferts de charge engendrés par une

intégration dans Metz Métropole d'une ou plusieurs nouvelles communes.

### 9– Désignation d'un correspondant de sécurité routière.

Suite à un courrier de la préfecture de la Moselle, il y a lieu de désigner un correspondant communal de sécurité routière, interlocuteur de tous les acteurs de la lutte contre l'insécurité routière. Le conseil municipal désigne à l'unanimité DARCIAUX Jean-Louis correspondant communal de sécurité routière.

### 10– Approbation du règlement intérieur du foyer et des tarifs de location.

Suite au renouvellement du conseil municipal, le règlement intérieur du foyer a été revu pour simplifier la gestion de la vaisselle et permettre de louer le foyer en soirée hors week-end. Les tarifs ont été établis pour 2014. Le conseil municipal, après en avoir commenté le règlement intérieur, approuve à l'unanimité le règlement ainsi que les tarifs.

### 11– Participation de la commune au centre aéré externe pour l'été 2014.

Le conseil municipal accorde à l'unanimité une participation pour 2014 de 2,20 € par jour et par enfant pour 15 jours maximum, laissant la liberté du choix du centre aéré aux familles.

### Information

M. Stein rapporte au conseil municipal la mise en place du SIVT après le renouvellement des conseils municipaux. M. Stein fait partie de la commission « Aménagements diffus » en continuité avec notre commission « Culture et Patrimoine ». Les objectifs de commission du SIVT concernent la restauration du patrimoine, la sensibilisation des communes et la mise en place de campagnes d'information (signalisation du patrimoine, indication QRcode...)

Note : le compte-rendu détaillé est disponible en mairie.

## À SAVOIR !

Pour toute information concernant le Couarail vous pouvez également contacter Simone Heckel au 03 87 31 33 57.

L'association patrimoniale Lorry-lès-Metz « au fil du temps » participe aux visites de villages organisées par le SIVT (Syndicat intercommunal à vocation touristique). Elle accueillera le public le 19 juillet à 14 h 30 au lavoir du haut du village (parking à proximité). Trois guides se relayeront. À Lorry-lès-Metz, ils parleront du château, des sources et des lavoirs. À Vigneulles, ils raconteront les trois moulins qui tournaient

grâce au Rhône, le lavoir et l'emplacement de la maison natale du chroniqueur Philippe de Vigneulles. Puis ils évoqueront Madame de Thury, la maison des Sœurs et la maison des Pères.

Le verre de l'amitié sera offert à l'arrivée. La visite est gratuite et sans inscription préalable. Un équipement de chaussures de marche est recommandé. Renseignements : Claudine Kester : 03 87 31 04 37.

## SÉCURITÉ

## UN ÉTÉ SANS DANGER !

Le printemps va laisser sa place à la belle saison : farniente, vacances, insouciance. Pour autant, il ne faut pas baisser la garde, et parer à certains risques et dangers de l'été.

### Tranquillité Vacances

L'opération Tranquillité Vacances est assurée toute l'année par la Police municipale en collaboration avec la gendarmerie nationale. Créé en 1974, ce service consiste à lutter contre la recrudescence des cambriolages. Il vous permet de faire surveiller gratuitement votre domicile, grâce à des patrouilles des forces de l'ordre, de jour comme de nuit, en semaine ou le weekend, non seulement pendant les vacances d'été, mais aussi depuis peu, durant toutes les vacances scolaires.



Pour bénéficier de ce dispositif, un formulaire de demande individuelle est mis à votre disposition

en mairie, ou à la gendarmerie d'Amanvillers et doit être remis au plus tard 4 jours avant votre départ.

Bien que ce dispositif offre un réel effet de dissuasion, n'oubliez pas les précautions d'usage : prévenez vos voisins de votre départ, faites vider votre boîte aux lettres, alterner ouverture et fermeture des volets, de la lumière.

Après tous ces conseils, nous vous souhaitons des vacances sereines !

### Plan canicule

En 2003, la canicule avait fait de nombreuses victimes, et le manque de précautions ou de prévenance auprès des individus isolés et les plus fragiles qui nous entourent avait choqué la société. Au-delà de ce choc, nous pouvons prendre conscience de gestes simples pour protéger les plus exposés : personnes âgées, enfants en bas âge, adultes privés de leur autonomie...

Vous connaissez dans votre entourage un lorriot âgé de plus de 65 ans, ou de plus de 60 ans et en situation de fragilité ? Vous pouvez l'inviter à se faire connaître à la Mai-

rie et prendre contact avec le centre communal d'action sociale (contact Mme Simone Heckel). Ce référencement permettra de s'assurer de la bonne santé des personnes en cas de chaleur extrême.

Rappelons quelques précautions élémentaires et utiles pour tous : ne pas sortir aux heures les plus chaudes, mouiller et ventiler sa peau, manger normalement, boire 1,5 l d'eau par jour, ne pas faire d'efforts physiques intenses, donner/prendre des nouvelles... et en cas de malaise appeler le 15.

Pour que l'été reste cette belle saison que tout le monde attend avec impatience, soyons solidaires et attentifs aux uns et aux autres. Opération Tranquillité Vacances, Plan canicule, profitons des opérations mises en place pour nous protéger.



## VIE ASSOCIATIVE

## UNE NOUVELLE ASSOCIATION

### « LES JARDINS DE KER-XAVIER ROUSSEL, VERS UN VILLAGE EN TRANSITION »

Cette association lorriote vise la promotion de la transition écologique et énergétique à Lorry-lès-Metz par l'alliance de la

nature et de la culture, le développement du partage, des échanges et des productions locales. Elle a pour but de développer toute activité visant à promouvoir une transition écologique, sociale, solidaire et culturelle.

Voici quelques exemples des projets que nous souhaitons mettre en œuvre :

- chantiers de plantations de haies sauvages et à petits fruits ;
- jardins éphémères et exposition d'arts en site naturel ;
- conférences débats sur les possibilités de recyclage, de compostage, de mise en commun de matériels et de véhicules, d'optimisation de nos chauffages domestiques ;
- soirées de discussions et de propositions sur les moyens d'économiser l'énergie et de moins polluer (baisse de l'éclairage public, gestion des déchets verts...) ;
- ateliers de réparation de différents matériels (bicyclettes, électroménager, écrans de téléphones ou de tablettes, ordinateurs...)

— mutualisation d'outils de jardinage, de bricolage (broyeur à végétaux...).

Actuellement l'association rassemble déjà une vingtaine de membres. Vos rêves et idées nous intéressent, partageons-les ensemble. L'association tiendra un stand le 28 juin lors de la fête de Lorry-lès-Metz de 15 à 19 h.

Nous accompagnerons aussi les Caligeottes le 29 juin avec des jardins itinérants et éphémères, des brouettes fleuries, des « chariotes » aromatiques qui essaimeront le parcours de découverte du village, sans oublier une exposition sur les herbes folles chez Alain Meyer au 69 Grand-Rue.

Contacts :

Pierre Jover pierrejover@yahoo.fr  
Anne Frey anne.frey@free.fr  
Tél. : 06 52 35 27 59 Tél. : 07 81 37 19 04

Les Jardins de Ker-Xavier Roussel  
lesjardinskxr@gmail.com



Festival rural Ker-Xavier Roussel  
Né en 1867 à Lorry-lès-Metz

Bernard Stein

## VIE ASSOCIATIVE

Vous qui avez été appelé du contingent, vous avez donné une partie de votre jeunesse pour votre pays. En pleine guerre froide, vous avez pleinement participé à la dissuasion et au maintien de la paix. Votre action mérite d'être reconnue par votre entourage et par les jeunes générations, pour rester au plus proche de l'Histoire. Cette tranche de vie



## L'HISTOIRE S'ÉCRIT DANS LES LIVRES, LA MÉMOIRE DANS LES CŒURS.

ne doit pas sombrer dans l'oubli. L'Union nationale des combattants (UNC) a obtenu la prise en compte de la durée du service national pour les pensions de retraite du régime général. L'UNC conseille tous les jours ses adhérents pour leurs démarches administratives spécifiques au monde combattant, mais aussi plus personnelles. Nous apportons également une aide sociale aux plus démunis de nos adhérents. L'UNC est une association patriotique multigénérationnelle. Nous vous invitons donc à rejoindre l'Union

nationale des combattants. Un accueil chaleureux et convivial vous sera réservé par le président, le comité et l'ensemble des adhérents de la section de Lorry-Lès-Metz.

« Unis comme l'étaient nos grands anciens au front. Servir sans se servir »

Président : Gérard KOCH  
Tél. : 03 87 30 36 36

Secrétaire : Jean-Jacques HERBÉ  
jean-jacques.herbe@laposte.net

Jean-Jacques Herbé

## À SAVOIR !

La commission transport de Metz Métropole a opté pour une reconduction des tarifs des bus scolaires 2013-2014 avec un élargissement du quotient familial à 700 familles et la possibilité de payer en 10 fois sans frais. Le maire de Lorry-lès-Metz a voté contre cette décision du maintien des tarifs 2013-2014 pour les familles, en souhaitant une baisse progressive de ce poste, lourd pour les familles. Les résultats du vote se sont resserrés mais n'ont pas basculé, le coût des transports sur Metz Métropole reste élevé.

À ce propos, nous vous rappelons que les formulaires d'abonnement pour la rentrée scolaire 2014 sont disponibles en mairie.

**À partir de septembre 2014, les cinq horaires de la ligne 106 compris entre 7 h et 19 h, qui étaient sur réservation, passent en lignes régulières.**

Pour la seconde année consécutive, l'ALCEA vous invite à la fête du village le samedi 28 juin :

- des animations au parc de Nauvigne à partir de 14 h 30 ;
- des petits concerts à partir de 15 h 30 dans l'église ;
- un apéritif et un repas au parc de Nauvigne à partir de 18 h, le tout en musique avec NokyBay Trio et Congo Square.

Contact : François Pasquereau au 09 51 97 48 08.

En date du 19 juin 2014, la direction des services départementaux de l'éducation nationale valide l'organisation du temps scolaire pour la rentrée 2014 comme indiqué dans le tableau ci-dessous. Des temps d'activités périscolaires seront organisés par la mairie jusqu'à 16 h (sauf le samedi).

Lundi	Mardi	Jeudi	Vendredi	Samedi
8 h 15	8 h 15	8 h 15	8 h 15	9 h
11 h 45	11 h 45	11 h 45	11 h 45	12 h
13 h 30	13 h 30	13 h 30	13 h 30	
15 h 30	15 h	15 h 30	15 h	

De nombreux habitants retrouvent leurs sacs-poubelle éventrés et les déchets éparpillés avant leur ramassage ! Les corneilles semblent avoir trouvé leur activité favorite en les dépeçant, alors un conseil : n'oubliez pas de fermer vos poubelles avec leur couvercle. À ce titre, nous vous rappelons que le ramassage des déchets est organisé par Metz Métropole. Pour les déchets ménagers (sacs noirs), les tournées ont lieu les lundi matin et jeudi matin, et pour le tri sélectif (sacs transparents), les camions passent dans nos rues le jeudi matin. Dans les deux cas, les sacs doivent être présentés au soir après 20 h, ou le matin même avant 6 h.

Caligeotte, nous rappelle Marie-Christine Faust (contact : 06 06 69 15 88 ; mariecfaust@free.fr), signifie cabane, cabanon... atelier en patois lorrain de Lorry.

Cette manifestation s'appelle ainsi car elle est basée sur le principe des ateliers ouverts dans le village. Un circuit-découverte dans les rues du village où le public vogue à la rencontre des exposants, à l'aide d'un plan gratuit (téléchargeable sur le site [www.caligeottes.fr](http://www.caligeottes.fr)).

Notre village est riche de talents très divers : viticulteur, apiculteur, peintres, sculpteurs, dessinateurs, archéologue,

jardinier bio... et chaque édition nous en fait découvrir de nouveaux ! Venez nombreux, un accueil chaleureux vous sera réservé.



Directeur de publication : Jean Yves Le Ber  
Responsable de rédaction : Nadège Cola  
Conception : Gérard Kester

Articles : les conseillers municipaux  
Impression : Imprimis  
Tirage à 820 exemplaires

Dépôt légal : n° ISSN 1272-9493  
Revue distribuée gratuitement  
Reproduction interdite